

**VANDECASTEELE** François Léon, Tisserand

Fils de **VANDECASTEELE** Jean Baptiste (°1846 +1905), Tisserand, filiation certaine, et de **TYTGAT** Emma, filiation certaine.

Premier enfant de Jean et Emma.

A sa naissance, son père était âgé de 37 ans.

Né le (ce) 28/11/1883 à Halluin (59), Section du Mont<sup>1</sup>.

Décédé le 24/04/1917 à Prosnes (51)<sup>2</sup> à l'âge de 33 ans.

<sup>1</sup> Source : , Archives départementales Nord.

<sup>2</sup> Note : Blessé le 10 juin 1915 à Hébuterne, plaie superficielle de la face au niveau de l'os molaire par balle

Source : , Fiche militaire.

N°604  
L'An mil huit cent quatre-vingt-trois, le vingt-neuf novembre  
à neuf heures du matin, devant nous Maître Bonduelle, Maire et  
officier de l'état-civil de la ville d'Halluin, canton de Courcoing, arrondissement de Lille, département du Nord, est comparu Jean Baptiste  
Vandecasteele, âgé de trente-sept ans, tisserand, né à Saint-Maurice  
domicilié à Halluin, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin,  
né en cette ville, en sa demeure, section du Mont, hier à quatre heures  
du soir, de lui déclarant et d'Emma Tytgat, ménagère, âgée  
de vingt-huit ans, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner  
les prénoms de François Léon. Cette déclaration est présentée  
sous la présence de Camille Lammens, âgé de trente-deux ans,  
tisserand et de Florentin Terquin, âgé de quarante-six ans, garde  
champêtre, tous deux domiciliés à Halluin; le père et le  
second témoin ont signé; le premier a déclaré ne  
savoir signer après lecture faite.  
Lemaître Bonduelle

Nom : **Vandecasteele**  
 Prénoms : **François, Léon** Surnom : **non de famille**  
 Numéro matricule du recrutement : **6594**  
 Classe de mobilisation : **1903**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le **21 Novembre 1883** à **Halluin** canton de **Tourcoing**, département du **Nord**, résidant à **Tourcoing R. Simon 21**, canton de **Tourcoing Nord Est**, département du **Nord**, profession de **ouvrier**, fils de **Mr Jean Boytote** et de **Mlle Marguerite**, domiciliés à **Tourcoing**, canton dudit, département du **Nord**

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux **bruns**, sourcils **bruns**, yeux **bleus**, front **ordinaire**, nez **maigre**, bouche **ordinaire**, menton **ordinaire**, visage **ovale**  
 Taille : **1 m. 70** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES : **friche**  
 Degré d'instruction : générale (1) **3**, militaire (2)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
 Classé dans la **5<sup>e</sup>** partie de la liste en **1906**  
 Compris dans la **5<sup>e</sup>** partie de la liste du recrutement cantonal ( **5<sup>e</sup>** portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
 Déclaré bon pour le service armé. **Décedé 1917**  
 N'est astreint qu'aux obligations de service de la classe **1903** à laquelle il appartient par son âge.  
 Arrivé au corps le **5.11.1906**  
 Immatriculé sous le n° **6020**  
 Envoyé dans la disponibilité le **12 juillet 1907**  
 Certificat de bonne conduite " **Accordé** "

Passé dans la **1<sup>re</sup>** partie de la liste de l'armée active le **12 juillet 1907**

**Rappelé à l'activité (Décret du 1<sup>er</sup> Août 1914) Mobilisation Générale.**  
 Arrivé au Corps le **4. Août 1914**  
 Mort pour la France le **24 Mai 1917** à **Prosnes** - **avis n° 1. E.P.N. n° 6235 B du 24.6.1917**; notifié par le corps le **11 août 1917**.

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.  

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou de réserve.
17.4.12	Tourcoing	Lille	R
26.5.13	Reunelle au Grand au Sapin Fort	Lille	R

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
		1 <sup>er</sup> Octobre 1907	1 <sup>er</sup> Octobre 1917	1 <sup>er</sup> Octobre 1924

Libéré du service militaire le **1924**

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

NOMÉ dans le répertoire des corps.

D. domicile ou de réserve.

08  
 terie

Vandecasteele François Léon 6594

S. M. Arrêté le 20.11.23

Conclut - Les Choutaux. La frange au Chast. La  
 III<sup>e</sup> Wln. Ban de la Plénois

12 Avril. R. Régiment dans les cantonnements occupés la veille.

13 Avril. Le 1<sup>er</sup> RI fait mouvement et va cantonner à  
 Son. CH R La Chapelle d'Arbois  
 I Wln Carriert  
 II Wln Vermeuse; Le Meunil. La Rozière. Les grands  
 Boulaux. Les Fichés Boulaux.  
 III Wln Champambert

14 Avril. Le Régiment fait mouvement et va cantonner.  
 Son. CH R. II Wln III Wln à Beaumont  
 I Wln à Auis

15 Avril. R. Régiment dans les cantonnements occupés la veille.

16 Avril. Le Régiment fait mouvement et va occuper  
 cantonnements à:  
 Son. CH R Champellen  
 II Wln Curmieries  
 III Wln Hautbis l'Ors.  
 I Wln 2<sup>e</sup> à l'ancienne 2<sup>e</sup> à l'antichambre

17 Avril. Le Régiment stationne dans les cantonnements  
 occupés la veille.

18 Avril. Les éléments de la 19<sup>ème</sup> DI cantonnés au Nord  
 de la Meuse, repassent sur la rive Sud. Ils occupent:  
 Son. CH R 2<sup>e</sup> Wln France  
 2<sup>e</sup> Wln Juvigny. Fudon. Signonville  
 I Wln Lons

19 Avril. Le 1<sup>er</sup> RI fait mouvement et vient cantonner à  
 Son. III Wln Les Fichés Boulaux.  
 I et II Wln Flanquies

20 Avril. Le Régiment fait un mouvement.  
 Son. CH R. II Wln vont cantonner à Haucy  
 I et II Wln cantonnent à l'Est de Somitange.

21 Avril. Le Régiment stationne dans les cantonnements occupés  
 la veille.

24 Avril. Le Régiment est alerté dans la nuit et  
 reçoit ordre de tenir prêt à partir. Il quitte  
 son cantonnement à 18 heures et va occuper  
 le secteur du Mt Blond (91. de Poisson). Le I<sup>er</sup> RI  
 (le Seranton) alerté dans la nuit du 24 au 25. Le  
 II<sup>er</sup> RI, le III<sup>er</sup> RI (Pailles) alerté le 25/29. Le III<sup>er</sup> RI  
 (Pailles) alerté le 25/29. Le Wln Pailles en  
 soutien. Les 2 autres en ligne.

28 Avril. Dans la nuit du 28 au 29 le 1<sup>er</sup> RI était  
 sous pont vers la Saucy. Le 1<sup>er</sup> RI fait le secteur  
 de la 3<sup>e</sup> brigade: le I<sup>er</sup> RI alerté le 29/29 et le  
 III<sup>er</sup> RI alerté le 29/29. Le 1<sup>er</sup> RI est  
 le 1<sup>er</sup> RI est engagé le 29. DT du 29. à 11h  
 (sous le Wln. 1<sup>er</sup> RI) pour crit la préparation  
 d'une opération offensive en avant. Il faut  
 de mettre en route. Préparation des ponts N.  
 du Mt Blond de Curmieries. 2<sup>e</sup> à l'antichambre

27 Avril. Les éléments en ligne conservent leurs  
 cantons. Le 1<sup>er</sup> RI prend deux officiers (Cap. Ricq  
 et 1<sup>er</sup> Lieut Servat (Serat)) et 2<sup>e</sup> à l'antichambre  
 cette dernière les tenus sur les organisations  
 ennemies.

28 Avril. Aucun changement n'est apparu dans la  
 disposition des troupes ennemies. Le 1<sup>er</sup> RI  
 prend le 1<sup>er</sup> RI et 1<sup>er</sup> RI, et le 1<sup>er</sup> RI est  
 blessé. Le 1<sup>er</sup> RI est blessé par les troupes  
 ennemies au plan d'action de l'Est (29/29).

29 Avril. Le 1<sup>er</sup> RI est alerté le 29 au 30. Le 1<sup>er</sup> RI  
 30 Avril. Action offensive sur les ponts N. du Mt Blond.  
 Le 1<sup>er</sup> RI est blessé par le 1<sup>er</sup> RI qui attaque  
 le 1<sup>er</sup> RI.

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom **VANDECASTELLE** /

Prénoms *François Léon*

Grade *Soldat*

Corps *10<sup>e</sup> Rég' d'Infanterie*

N° *0207* au Corps. — Cl. *1903*

Matricule. { *5794* au Recrutement *1883*

Mort pour la France le *24 Avril 1917*

à *Prosnes (Aisne)*

Genre de mort *Tue à l'ennemi*

Né le *28 Novembre 1883*

à *Halluin* Département *Nord*

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
acte ou jugement transcrit le *9 Mars 1919*  
*Halluin, Nord,*  
N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

200-708-1922. [26434]